

Service : Etat Civil
JNV/CB/LL
N° DC-2024-0053

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 059-215903832-20240917-DC_2024_053-AU

S'LOW

République Française
Département du Nord

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Objet : achat d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Madame MAGHDOURI née OUEHABI Houria tendant à obtenir une concession dans le cimetière St Jacques,

DECIDE

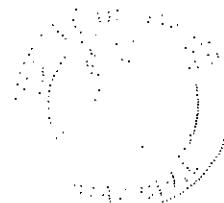
D'accorder l'achat d'une concession au cimetière communal au carré confessionnal portant le n° 3421 à Madame MAGHDOURI née OUEHABI Houria domiciliée à Bruay sur l'Escaut (Nord) – 249 rue Jean Jaurès.

Cette concession est accordée à compter du 17 septembre 2024 pour une durée de trente ans, d'une superficie de 2,75 m2, d'un montant de DEUX CENT EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 17 septembre 2024

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 26/09/2024
et de la publication le 26/09/2024



Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée

Isabelle DUPONT